



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AFFICHE LE :
27/02/2025

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation en vue de la régularisation d'une augmentation de capacité par ajout de trois nouvelles lignes de traitement de métaux à SIAUGUES-SAINTE-MARIE (43300) déposée par la société DIEHL POWER ELECTRONIC

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2025- 11 du 10 FÉVRIER 2025, la demande déposée par la société DIEHL POWER ELECTRONIC en vue de la régularisation d'une augmentation de capacité par ajout de trois nouvelles lignes de traitement de métaux, à SIAUGUES-SAINTE-MARIE (43300) sera soumise à enquête publique :

du mardi 18 mars 2025 à 9h au mardi 22 avril 2025 à 12h

Pendant cette période, le dossier d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, qui comporte une étude d'impact, sera déposé en mairies de SIAUGUES-SAINTE-MARIE, SAINT-ARCONS-D'ALLIER et VISSAC-AUTEYRAC pour être tenu à la disposition du public. La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné le commissaire enquêteur qui est M. Serge FIGON.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairies de SIAUGUES-SAINTE-MARIE, SAINT-ARCONS-D'ALLIER et VISSAC-AUTEYRAC ;
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de SIAUGUES-SAINTE-MARIE (siège de l'enquête) ;
- soit adressées, par voie électronique, à l'adresse suivante :
pref-diehlpowerelectronic@haute-loire.gouv.fr ;
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie à :

- SIAUGUES-SAINTE-MARIE le mardi 18 mars 2025 de 9 h à 12 h ;
- VISSAC-AUTEYRAC le jeudi 27 mars 2025 de 14 h à 17 h ;
- SIAUGUES-SAINTE-MARIE le mardi 22 avril 2025 de 9 h à 12 h.

Le public pourra demander des informations auprès de M. Raphaël PAPARIC, animateur HSE, au 04 71 74 09 21 en premier lieu ou auprès de M. Jean-Jacques LASSERRE, Directeur, au 04 71 74 09 29 ou consulter le dossier de demande d'autorisation en préfecture (DCL-BCTE) ainsi que sur le site internet des services de l'État : www.haute-loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes publiques État - Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation).

À l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de SIAUGUES-SAINTE-MARIE, SAINT-ARCONS-D'ALLIER et VISSAC-AUTEYRAC ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'État pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation, éventuellement assortie du respect de prescriptions, ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.